

# Projet éolien de la Vialette

Communes de Dourgne et Massaguel

[Fév 2022]



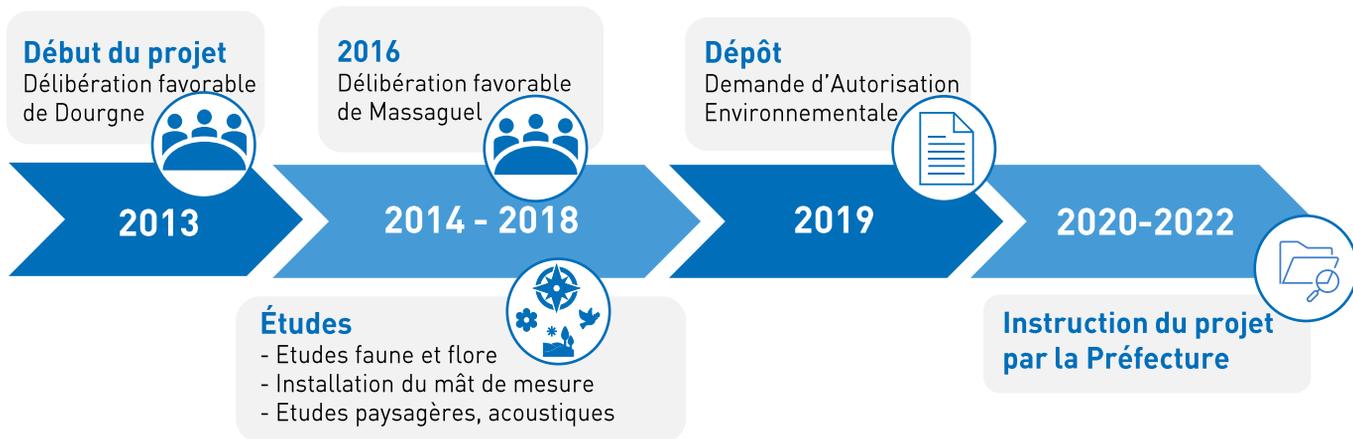
Information générale

## Pourquoi un ballon captif aujourd'hui dans le ciel de Massaguel ?

Un ballon captif est envoyé aujourd'hui dans le ciel afin que chacun puisse **visualiser la hauteur des éoliennes du projet**.

Un ballon se trouve à hauteur de bout de pôle d'une l'éolienne, un autre à hauteur de sa nacelle.

### Historique des étapes principales :



### Prochaines étapes :



1

Instruction et examen du dossier par la préfecture

2



**Enquête publique.** Elle vise à :

- informer le public sur le projet en mettant à sa disposition l'étude d'impact.
- recueillir l'avis et observations des citoyens et élus du territoire par le biais d'un registre.
- évaluer le concertation menée par le porteur du projet.
- réunir toutes les informations nécessaires à la connaissance du préfet pour sa prise de décision.

3



**Consultation de la Commission Départementale Nature, Paysages et Sites (CDNPS)**

4



**Décision rendue par le préfet**

Sur la base de l'instruction du dossier et des avis rendus par les différentes instances consultées

## Questions / Réponses

### Comment se déroule le démantèlement en fin de vie des machines ?

L'opération de démontage des installations éoliennes est **strictement encadrée par la loi et est à la charge de l'exploitant**. Le terrain est entièrement **remis en état avec des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité**. Les déchets sont réutilisés, recyclés, valorisés, ou, à défaut, éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet. En cas de défaillance de l'exploitant, ce qui n'est jamais arrivé en France, **les opérations de remise en l'état du site sont assurées par des garanties financières** préalables à la mise en activité d'une installation et fixées à l'heure actuelle à **50 000€ par éolienne de 2MW et 25 000€ par MW supplémentaires**. De plus **90 % minimum d'une éolienne est aujourd'hui valorisable en fin de vie ce qui permet à l'exploitant un retour sur investissement** pour les matériaux utilisés.



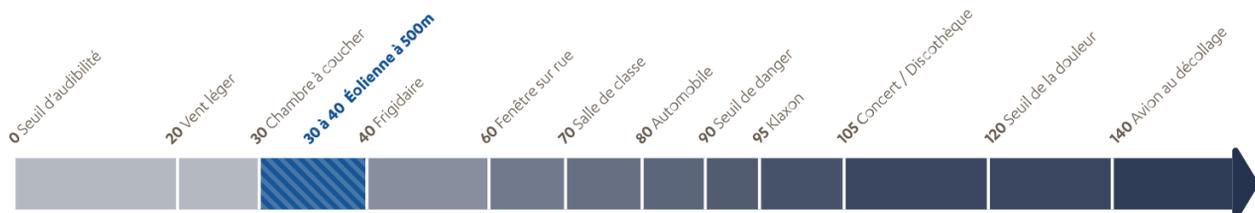
### Les éoliennes sont-elles recyclables ?

Lorsque les éoliennes ne peuvent pas à être réutilisées, la priorité va au recyclage. **Les métaux (acier, cuivre, fonte, aluminium) sont entièrement recyclés, et les matériaux composites sont pris en charge par des filières spécialisées dans le cadre d'une valorisation thermique ou énergétique.**

**Il n'est en aucun cas possible de mettre en décharge les pales des éoliennes dans un pays de l'UE ou d'abandonner des éoliennes sur le territoire français. Aujourd'hui, environ 90% d'une éolienne est recyclable.** Les pales par exemple sont valorisées pour servir à la fabrication de ciment. L'objectif de la filière éolienne est sans ambiguïté, atteindre les 100% de recyclage des éoliennes le plus rapidement possible.

### Les éoliennes font-elles du bruit ?

**Une éolienne à distance minimum obligatoire d'une habitation (500m) produit environ 35 décibels (35 dB).** La loi française impose aux parcs éoliens de ne pas dépasser le bruit ambiant de +3 dB la nuit et +5 dB le jour. De plus les améliorations technologiques constantes permettent de diminuer toujours un peu plus les sons émis par les éoliennes



#### Renseignements :

Maud BODKIN

Chargée de territoire éolien

07 48 88 64 88 – maud.bodkin@vsb-energies.fr



énergies nouvelles